

Pierre Poivre et l'affaire Dame Rogé.

Une aventure galante entre un notable lyonnais et une intrigante, des détournements de fonds, des bourgeois spoliés et un ministre éclaboussé. Voilà l'affaire qui émut Pierre Poivre qui perdait 24.000 livres dans une histoire parfaitement romanesque.

*

Un extrait de l'ouvrage consacré au ministre de Louis XV, Henri Bertin, par Jacques Silvestre de Sacy, permettra de comprendre le rôle de M. Melchior Parent auprès de Bertin et l'affaire de la Dame Rogé. On remarquera que Melchior Parent, quand il prit la direction de la manufacture de Sèvres (4 sept.72), fit nommer son fils à la place de premier commis qu'il occupait précédemment auprès de Bertin. De là des confusions qui, à tort, attribuent quelquefois à Parent-fils les tribulations dont il est ici question. Notons également que Parent-père avait un frère qui fut celui avec qui Poivre reçut à Lyon les Chinois envoyés par Bertin. Lire un extrait de : *Henri Bertin dans le sillage de la Chine* : page 2.

*

Cette affaire est évoquée avec insistance par Poivre dans de nombreuses lettres à son ami Jean-Marie Galles auquel, vu sa position chez un banquier parisien, il demande conseil pour rentrer dans ses fonds. Lire un extrait des lettres de Poivre à Galles : page 6.

*

Assez curieusement, Poivre adressa à l'un des protagonistes de l'affaire, « la dame Rogé », une lettre dont celle-ci fit état dans son factum de défense où nous l'avons trouvée. Lire la lettre de Poivre du 9 août 1781 citée dans le Mémoire au nom de la Dame Rogé : page 4.

*

Un extrait du Mémoire *Pour le Sieur PARENT, contre les Mariés ROGÉ...* donnera un aperçu biographique sur M. Parent et amusera peut-être : page 5.

*

En conclusion de cette affaire, on ne sait si Poivre récupéra le moindre sol, mais le ministre Bertin, éclaboussé par le scandale causé par son premier commis, préféra démissionner de son poste de secrétaire d'Etat le 26 mai 1780.

* * *

Extraits de *Henri Bertin dans le sillage de la Chine*¹

[Parent, père et fils dans les bureaux du ministre Bertin (p.51-52)]

Bertin avait divisé son ministère en quatre Bureaux. Le premier s'occupait [...]

Le deuxième bureau dépendait de M. Parent. Melchior François Parent avait été directeur de la Chambre de Commerce de Lyon administrateur général de la Charité de cette ville. Ces fonctions l'avait fait connaître de Bertin quand il était intendant de Lyon. Quand ce dernier fut appelé au Contrôle général, en 1759, il fit nommer premier commis des Finances Parent dont il avait apprécié la culture et qualités d'administrateur. Il le garda ensuite dans son secrétariat d'État ; puis, lors de la création d'une chambre de commerce à Amiens, en 1762, le fit choisir comme député de cette assemblée au bureau commerce. La même année, Parent acheta une charge de Conseiller à Cour des Monnaies et devint président le 2 juin 1775. Peu de temps auparavant Bertin l'avait fait nommer intendant de la manufacture de Sèvres. Ces fonctions lui permirent de rester en rapport constant avec le ministre qui continua d'ailleurs à se servir de lui comme secrétaire quand il correspondit avec les missionnaires de Chine, et ne lui ménageait pas les témoignages de sa confiance.

Celle-ci malheureusement n'était pas justifiée. Parent était vaniteux et dépensier. Son traitement de premier commis, puis d'intendant de la manufacture de Sèvres, déjà fort appréciable, auquel s'ajoutaient le revenu de son office et l'indemnité de 8 000 livres perçue par lui à titre de député du commerce, ne lui suffisait pas. Ses besoins d'argent l'entraînèrent à des spéculations malheureuses sur les terrains et, pour faire face à ses pertes, il puisa dans les caisses de la manufacture qui fut obligée de suspendre ses paiements. Le 5 octobre 1778, Parent et ses complices furent incarcérés à la Bastille. Le 19 décembre suivant, le Parlement prononça contre lui l'admonestation. Ses créanciers l'assiégeant, il ne put se retourner contre les instigateurs de ses détournements qui avaient fait disparaître les preuves des avances reçues par eux. Le 24 juin, Parent quittait la Bastille pour Charenton où il fut détenu à la demande de sa famille. Il y mourut en 1782.

Parent, lorsqu'il abandonna ses fonctions de premier commis pour prendre l'intendance de la manufacture de Sèvres, avait été remplacé par son fils. Parent jeune ne trempa point dans les détournements de son père, mais il n'eut point ses qualités administratives. Négligent et désordonné, il ne donna guère satisfaction à Bertin, [...] Parent fut licencié à la fin de 1779.

[L'affaire Parent – Dame Roger (p.115-116)]

Bertin ne nomma point de directeur en remplacement de Boileau [directeur de la Manufacture décédé en 1772], mais créa pour son premier commis Parent le poste d'intendant de la Manufacture. Il n'eut pas une heureuse inspiration. Parent connaissait bien les affaires de Sèvres qui passaient depuis longtemps dans ses bureaux, mais, abusant de la confiance du ministre, alors complète à son égard, il commit pendant plusieurs années les pires indécidités sans qu'aucun soupçon vint effleurer l'esprit du ministre¹. Parent, on l'a vu précédemment, aimait le faste. Son goût de la dépense l'avait entraîné à suivre les fallacieux conseils d'une dame Roger qu'il avait peut-être connue quand il résidait à Lyon. Il se lia avec elle tant et si bien qu'elle devint sa maîtresse et que, pour plus de commodité, son mari fut nommé par Parent trésorier à la manufacture de Sèvres. La dame Roger comprit rapidement le parti qu'elle pouvait tirer des embarras financiers de l'homme qu'elle avait attiré dans ses filets. Elle suggéra à Parent de spéculer à Lyon sur les terrains provenant des Jésuites. Ils se vendaient à bas prix et la revente lui assurerait de beaux bénéfices.

¹ *Henri Bertin dans le sillage de la Chine* par Jacques Silvestre de Sacy. Ed. Cathasia, les Belles lettres, Paris, 1970

Parent, ne pouvant, en raison de ses fonctions, se livrer à un pareil commerce, il fut convenu que la dame Roger lui servirait de prête-nom. Elle reçut ainsi une première avance de 225 000 livres pour acquérir un domaine à Lyon. Elle acheta ensuite une terre et un château près d'Essonne ; puis l'Hôtel des Chiens à Paris ; enfin une rente de 3000 livres et soutira ainsi à Parent près de 900 000 livres. Parent manquant de disponibilités pour faire face à ses engagements, puisa sans scrupule dans la caisse de la manufacture de Sèvres. Il pensait d'ailleurs que les avances irrégulières auxquelles il avait eu recours seraient de courte durée, et qui nul ne s'apercevrait de ses emprunts. Malheureusement, M^{me} Roger n'avait cure de rembourser sa dupe.

Parent fut obligé, pour opérer à l'aise, de chasser tous ceux qui auraient pu le gêner et d'installer comme caissier, Roger, l'époux de sa complice qui était absolument incapable de tenir une comptabilité. Il s'ensuivit un « effroyable gaspillage dont il est même difficile de mesurer l'étendue par suite de la suppression de toute comptabilité régulière qu'il imposa à la manufacture »². [...]

Ces malversations auraient pu durer longtemps si les aventureuses spéculations foncières de Parent n'avaient précipité sa déconfiture. En 1778, la caisse de la manufacture était en déficit de 247.000 livres. On sait comment il fut incarcéré, avec les époux Roger, à la Bastille le 5 octobre 1778 et finit misérablement en 1782 à Charenton.

Les filouteries de Parent furent d'autant plus regrettables que, malgré sa malhonnêteté, il avait conservé de sérieuses qualités d'administrateur. Boileau, fatigué et malade, n'avait pu faire, à la fin de sa vie, l'effort nécessaire pour adapter la manufacture aux nécessités créées par la découverte du kaolin. Ce fut Parent qui fit aménager à Sèvres de nouveaux ateliers pour la préparation et la cuisson de la pâte dure et se préoccupa de dresser les ouvriers, habitués à traiter la pâte tendre, à travailler le kaolin. Grâce aux travaux du chimiste Macquer, il put bientôt établir une fabrication plus économique de la porcelaine dure. Parent montra d'ailleurs toujours dans sa correspondance avec Bertin un sincère attachement à la bonne marche de l'établissement, très utile, il faut en convenir, à sa prospérité personnelle.

*

² Le Chevallier-Chevignard, *La manufacture de porcelaine de Sèvres*, p.82.

Factum Roger Marie née Piery .1778

Mémoire au nom de la Dame Rogé, dans l'accusation en complicité de banqueroute, intenté contre elle et son Mari. Contre le sieur Ostervald, Neuf-Châtellois, Accusateur. Et le Sieur Parent, principal Accusé en banqueroute frauduleuse³

:

[P. 32-33]

Voici une pièce que je reçois de Lyon, elle est d'un homme illustre et respectable.

Monsieur POIVRE déclare qu'étant à Paris, avant son voyage aux grandes Indes, où il est resté six à sept années, il avoit fondé de procuration le sieur Parent pour recevoir en son nom des rentes qui lui étoient dues ; que pendant son absence, il lui avoit envoyé diverses lettres de change, dont le sieur Parent avoit reçu le montant ; qu'au retour de son voyage en 1773, le sieur Parent se trouvoit son débiteur d'une somme d'environ vingt-quatre mille livres ; que le sieur Parent ayant arrêté tout compte avec lui, au moment où lui, sieur Poivre, revenoit à Lyon, il lui avoit témoigné qu'il lui payeroit l'intérêt, et que lui, sieur Poivre, ayant accepté, le sieur Parent lui fit payer le 26 Avril 1776, l'intérêt de son dépôt, par Messieurs Bousquet & Compagnie, Négociants à Lyon, lui écrivant que son billet échu au premier Mars de ladite année, resteroit le même pour le premier Mars de l'année suivante, sauf à lui, sieur Parent, de le retirer plutôt, si ses rentrées se faisoient exactement comme il l'espéroit ; Que depuis, d'année en année, la créance de lui, sieur Poivre, est restée entre les mains du sieur Parent, Malgré les tentatives faites pour la retirer.

A la Freta, (maison de campagne, près de Lyon) ce 9 Aout 1781. Signé, POIVRE

==

[Dans ce même factum, on trouve cette appréciation de M. Parent sur dame Rogé, appréciation dont elle se moque : « Femme artificieuse, vraiment extraordinaire, c'est le manège de l'honneur, de la vertu, du sentiment et de la justice. C'est encore le masque de la douceur, de la franchise, de l'ingénuité même. Vous auriez dit qu'elle ne savoit pas tromper, qu'elle n'en avoit ni la force, ni les moyens ».]

*

³ Extrait très aimablement communiqué par la Bibliothèque municipale de Lyon. Merci à M. G. Andres

MÉMOIRE

*Pour le Sieur PARENT, Président à la cour des Monnoies.
Contre les Mariés ROGÉ, ci-devant Faïanciers-Poëliers à Lyon ;
Et le Sieur OSTEVALL, Négociant à Lyon (Factum Parent Melchior).⁴*

J'étois parvenu à l'âge de 60 ans sans avoir cessé un instant d'être bon mari, bon père, &, j'ose dire, bon citoyen. J'avois établi avantageusement trois de mes enfans. J'étois comblé des graces du Souverain. Je jouissois d'une fortune honnête. J'occupois des places importantes ; &, ce qui vaut mieux, j'avois cette considération qu'on accorde à l'homme qui, dans les postes les plus délicats, a toujours été sans reproche.

Un incendie affreux attaque ma fortune, mon honneur & ma vie. Mon mobilier est vendu, mes autres biens vont l'être. Je suis traîné de prison en prison ; confondu avec les malheureux que la Justice voue à la sureté publique Je vais être jugé ! ... Quelle est donc la source de tant de maux ?

J'ai acheté en société des immeubles qui présentoient un grand profit. J'ai fourni tous les fonds ; j'en ai emprunté la plus grande partie ; [...]

FAIT.

Né à Lyon dans le commerce, de parens que leur probité fit respecter, & dont les larmes des pauvres honorerent la cendre, j'ai succédé presque immédiatement à mon père dans les services de l'administration municipale, dans les hôpitaux, au tribunal de la Conservation, & dans la chambre du commerce. J'eus son zele, & j'étois porté plus loin par son non, mes services, ma fortune & la constitution municipale.

Cette fortune étoit bien connue ; une maison que j'avois bâtie à Lyon, louée 17,000 liv. ; une maison de campagne ; un mobilier convenable, & mes recouvrements. C'étoit environ 400,000 liv. A cette position, si l'on joint un commerce établi avec honneur depuis quatre-vingts ans, une correspondance étendue, un crédit sans bornes, ma société avec un frere estimé, éclairé & actif, qui regardoit mes enfans et les siens : que voulois-je de plus ?

Les affaires de mon commerce m'avoient conduit à Paris à la fin de 1759. J'avois eu l'honneur de connoître particulièrement le Ministre qui venoit d'être placé à la tête des finances. Mon travail, mes connoissances, & mon honnêteté l'engagerent à m'attacher à son administration, & il voulut bien écrire une lettre pressante à mon frere, qui répugnoit à me voir embarquer sur une mer orageuse. [...]

Je passe rapidement une infinité de détails qui n'ont qu'un rapport éloigné à cette affaire ; l'acquisition d'une charge de conseiller à la cour des monnoies, en 1762, & ensuite d'une charge de président à la même cour, en 1774 ; le mariage, en 1770 & 1775, de mes deux filles ainées, à chacune desquelles je constituai 5000 liv. de rente, au capital de 100,000 liv., avec un trousseau de 12,000 liv. ; ma nomination, en 1762, à la place de député du commerce d'Amiens, aux appointemens de 8000 liv. ; une pension viagere de 2500 liv. reversible sur la tête de ma femme, & qui me fut accordée en 1769 ; enfin ma nomination à l'intendance de la manufacture de Seve [sic], le 4 septembre 1772. [...]

De la Femme ROGÉ.

MARIE PIERRY est née au faubourg de la Guillotiere de François Pierry, *volailleur & trouilleur d'huile*. Que dans son enfance la misere l'ait réduite à aller avec les autres filles de sa sorte vendre par les rues de petites pâtisseries appelées *chaudelets à l'anis* ; qu'arrivée à l'âge de treize ans, elle soit entrée comme fille de boutique chez les demoiselles Chamot, marchandes de modes dans la petite rue Merciere ; qu'avec une figure intéressante elle ait circulé quelque temps dans la ville de Lyon ; l'information peut contenir, sur cette époque & sur toute la vie de cette femme singuliere, des détails piquans qui ne sont point absolument étrangers à cette affaire, mais qu'il ne me convient pas de placer ici.

Marie PIERRY épousa, le 20 juin 1749, Pierre ROGÉ, d'abord potier de terre, ensuite faïancier-poëlier au quartier de Bourgneuf. Il ne possédoit, comme il l'a dit lui-même dans ses interrogatoires, aucun fonds ; tout son bien étoit dans son travail & son industrie. Avec cela c'étoit une petite fortune pour une fille de la classe de Marie Pierry, à qui son père promettoit 3000 liv. de dot, qu'on savoit bien qu'il ne paieroit jamais. C'étoit une petite fortune ; sa fabrique occupant dix-huit à vingt ouvriers, & fournissant par semaine pour 4 ou 500 liv. de poëles & de faïance, pouvoit rendre cent louis par an, s'il y avoit eu de l'ordre & de la conduite.

[...] fournit à sa femme le prétexte de faire le voyage de Paris ; elle y arriva le 6 mai 1770, logé à 36 liv. par mois, sans domestique, rue des Augustins, à l'hôtel de Mâcon, où elle se faisait apporter la *portion* de l'auberge. Elle me fut renvoyée par M. Bourgelat, directeur général des écoles vétérinaires [...]

Tel est l'enchaînement des circonstances qui ont rapproché de moi cette femme. [C'était le début d'une histoire parfaitement balzacienne]

⁴ Lyon: de l'Imprimerie d'Aimé de La Roche. 1781. Les deux factums sont présents à la Bibliothèque municipale de Lyon.

Pierre Poivre à Jean-Marie Galles : Une dette... une rengaine.

12 novembre 1778.

Je suis inquiet, mon ami, sur l'affaire de M. Parent qui est débiteur envers moi d'une somme d'environ 24 mille livres. Je sais depuis longtemps cette malheureuse affaire : mais après les informations prises, j'avais cru voir qu'il n'y avait que de la négligence dans M. Parent, que ce débiteur ne demandait qu'un délai d'un an pour payer capitaux et intérêts et que toutes ses dettes payées, il lui resterait encore de 12 à 15 cent mille livres. Je lui connais à Lyon sa maison paternelle qui est un effet de quatre cent mille livres, elle est neuve et rend en loyer 17 mille livres. Je lui connais d'autres immeubles et j'étais tranquille sur ma créance, mais votre lettre m'a de nouveau alarmé et de mauvais bruits qui courent à Lyon ajoutent encore à mon inquiétude quoique je pense néanmoins que ces bruits sont sans fondement. Les deux principaux créanciers de M. Parent à Paris sont les maisons Lullin et Rilliet et les frères Pacha. Je vous prie de prendre de nouvelles informations, les plus exactes que vous pourrez, sans donner à connaître à qui que ce soit que ce soit pour moi que vous preniez ces informations. Je n'ai pour titre de ma créance sur M. Parent qu'un simple billet de lui dont le terme est échu depuis trois ans. Chaque année, il m'a fait payer l'intérêt de ma somme et m'a prié de lui laisser encore mes fonds pour une année en gardant le même billet qui porte son obligation de me payer au 1^{er} mars 1775 la somme de 24515 livres, les intérêts sont compris dans le total de la somme.

Lorsque vous aurez pris de nouvelles informations, je vous prie de me les communiquer et me donner les conseils que vos lumières et votre amitié vous suggéreront pour moi.

On nous a dit ici qu'un premier commis de M. Bertin, Monsieur La Barberie avait pris la fuite et emporté les deniers du Roi, d'une petite caisse du département de M. Bertin. Je doute de ce fait : mais comme je n'ai pas une bien bonne opinion de ce M. de La Barberie un peu trop dépensier, je doute de la vérité et je craindrais que M. Parent ne se trouvât encore compromis dans l'affaire du dit Sieur La Barberie quoiqu'ils ne m'aient pas paru liés ensemble.

On dit d'un autre côté qu'il y a à Paris une banqueroute de 3 millions d'un gros banquier : tout cela m'inquiète pour ma petite, très petite fortune que je voudrais placer en fonds de terre. La vente de celle que j'ai en vue est encore renvoyée jusqu'à pâques.[...]

30 décembre 1778.

Je suis bien reconnaissant, Monsieur et cher ami, des démarches que vous vous êtes donné la peine de faire pour me procurer des renseignements sur l'affaire de M. Parent. Les créanciers de Lyon l'ont fait condamner au parlement et ont obtenu sentence avec contrainte par corps. On assure qu'il est renfermé à la bastille depuis le 21. Monsieur Giraud qui avait accepté les lettres de change de Parent pour 290.000 livres est de retour à Lyon depuis plusieurs jours, obligé de manquer, il traite actuellement avec ses créanciers. Je vous avoue que je ne comprends rien du tout à la conduite de ce M. Parent. Je le connais depuis 30 ans, homme de bon sens, très instruit, m'ayant toujours paru très honnête. Je lui aurais confié tout ce que j'ai au monde. Je n'ai jamais eu la moindre connaissance qu'il fit aucune affaire. Ses meilleurs amis, sa femme, ses enfants n'en étaient pas plus instruits que moi. C'était lui qui m'avait demandé de garder d'abord pour un an, un dépôt d'environ 24 mille francs que j'avais entre ses mains, puis d'une année à l'autre, il l'a gardé depuis trois ou quatre ans, jusqu'à ce jour, sous divers prétextes : car chaque année je voulais le retirer, parce que comme il m'en payait l'intérêt de 5 pour cent, je pensais que ce dépôt pouvait lui être onéreux, surtout en supposant qu'il ne faisait point d'affaire. Depuis que son refus de payer ses créanciers a fait éclat, il m'a écrit le 13 novembre dernier

pour me tranquilliser sur le dépôt qu'il a à moi et m'assurer qu'il acquitterait ponctuellement ce qu'il me devait. Mon titre sur lui est un billet simple, échu depuis le 1^{er} mars 1775. Ses lettres annuelles qui me disent que le même billet servira pour l'année suivante, viennent à l'appui du dit billet : malgré cela je sens qu'avec un tel titre, je suis totalement à la merci de sa bonne foi à laquelle j'ai toujours confiance.

Au milieu de tout ce qui se dit, je ne sais ce que je dois penser de ma créance. J'ai toujours connu mon débiteur pour un honnête homme et toutes les apparences aujourd'hui sont contre sa probité. Voyez, mon cher ami, si vous pouvez découvrir la vérité au travers des nuages dont la jalousie, l'envie, la méchanceté l'enveloppent peut-être. Je crains que M. Bertin auquel je suis très attaché, ne se trouve compromis dans l'affaire de Parent.

13 janvier 1779.

Je vous remercie, Monsieur et cher ami, des nouveaux détails que vous m'avez fait l'amitié de me donner sur l'affaire de M. Parent. Vous ne pouviez sans doute vous adresser mieux qu'à M. L'Héritier. Si j'avais su que vous étiez lié avec cet honnête homme, je vous eusse adressé à lui, car je savais ses liaisons avec la famille Parent. C'est à M. L'Héritier que je m'adresse quand dans mon séjour à Paris, j'ai quelque acte à passer. Continuez, je vous prie, à me tenir sur les avis. Qu'est-ce que cette conduite d'un homme qui passait pour sage, d'un vieux père et grand-père de famille avec cette vilaine faïencière, la Roger, qui est une femme des plus grossières de ce monde ! Qu'est-ce que cette conduite de la part d'un homme qui a une femme la plus vertueuse et la plus aimable. Je vois par ce que vous m'apprenez, que tous les créanciers de M. Parent ainsi que sa femme, ses enfants et lui-même sont à la merci de la Roger. Il serait inconcevable que cet homme n'eut pas quelque titre contre la mauvaise foi d'une telle femme. Le fils Parent m'a écrit pour me presser d'envoyer ma procuration à quelqu'un pour me joindre à l'union des créanciers, et tacher, par le moyen de mon fondé, de pacifier un peu l'affaire. Je n'ose pas vous donner cet embarras, je sens que ce serait abuser de votre amitié, mais je vous prie de m'instruire à temps de ce qui se passera. Vous m'avez bien fait plaisir de m'apprendre que le Roi ni Monsieur Bertin ne sont pour rien dans l'affaire de M. Parent.

6 février 1779.

Je croyais, mon cher ami, vous avoir marqué dans ma dernière lettre, que craignant de vous causer des embarras incompatibles avec vos occupations, je ne vous envoyais pas ma procuration pour ma créance sur M. Parent. Je l'ai adressée dans le temps à M. Munié, chef du bureau contentieux de la Compagnie des Indes. En conséquence d'une prière de M. Parent fils, j'ai chargé mon fondé de procuration par l'acte même de ladite procuration, d'adhérer à l'union des créanciers de Paris, passé chez Collet notaire, et cette adhésion a été faite. Il serait à souhaiter, pour épargner les frais de justice que les créanciers de Lyon se réunissent à ceux de Paris. Il est certain que M. Parent a fort irrité les créanciers lyonnais, il y a d'ailleurs dans toute sa conduite un vernis de malhonnêteté qui m'a étrangement surpris de la part d'un vieillard vénérable, père de famille qui pendant toute sa vie avait fait profession de la probité la plus exacte, qui d'ailleurs, comblé de biens par un ministre bon ami, avait le plus grand intérêt à être honnête quand ce n'eut été que pour conserver ses charges, places et émoluments considérables. Mais une passion sale et folle pour une vieille et sottie créature (la Roger) a conduit ce pauvre homme, malgré tous ses principes et contre ses intérêts les plus évidents, dans un labyrinthe d'infamies et de misères. Voilà, mon cher ami, ce que c'est que l'homme. Dès que le cœur est corrompu, tous les principes disparaissent et l'homme en apparence le plus honnête, avec la tête la mieux organisée fait des sottises dont le plus stupide ne serait pas capable. Il est autant de notre intérêt à tous égards, que de notre devoir, d'être vertueux. Si cette vérité de pratique et d'expérience

journalière avait besoin de preuve, le malheureux M. Parent en fournirait une bien frappante à ceux qui le connaissaient comme moi.

On dit aujourd'hui à Lyon, je ne sais sur quoi fondé, que les créanciers de M. Parent ne perdront rien. Continuez, je vous prie à me rendre le service de me tenir sur les avis de ce qu'il y aura à craindre ou à espérer de cette affaire. Vous serez certainement bien informé de tout par M. L'Héritier. Il me semble que la justice pourrait facilement tirer de la Roger et de son mari séparément, l'aveu de la vérité dont personne ne doute : mais dont il faut des preuves. Une coquine de l'espèce de cette faïencière ne me paraît pas mériter de grands ménagements. Son propre aveu des moyens employés pour sa fortune prétendue est un titre suffisant pour la renfermer avec les coquines de son espèce et la forcer d'être juste envers des créanciers qui n'ont jamais eu part à ses sales faveurs. Si M. Parent ne lui avait donné que le sien, elle aurait peut-être droit de prétendre l'avoir gagné, mais elle ne peut être traitée que comme receleuse en retenant le bien d'autrui que M. Parent lui aurait donné.

Je suis sensiblement affligé de ce que vous m'apprenez des nouveaux chagrins qu'éprouve M. Bertin, ajoutés encore à ceux qu'a dû lui causer la conduite inconcevable de M. Parent. Je suis singulièrement attaché à ce ministre qui dans toute les occasions m'a donné des preuves de bonté. Il y a longtemps que j'ai eu l'honneur de lui écrire au sujet de l'affaire de notre ami Céré, et contre son ordinaire, je n'en ai pas encore reçu de réponse. Ce délai est certainement causé par les chagrins dont vous me parlez. Ce M. Caron banqueroutier de 4 millions était mon payeur d'une rente viagère que j'ai sur l'Hôtel de Ville de Paris. Ne perdrai-je pas encore quelque chose à cette banqueroute ? Ma rente était de 2000 livres réduite par l'abbé Terray de mauvaise mémoire à 1800. C'était cette rente retirée pour mon compte par M. Parent pendant 8 ou 9 années qui formait le plus gros de ma créance sur ledit M. Parent.

4 mai 1779.

Je n'ai plus de nouvelles de ma créance sur M. Parent. Il n'y a sans doute rien de décidé pour les créanciers de Paris, car M. Meunier ne m'écrit pas, et l'on dit à Lyon que les créanciers de cette ville ne perdront rien. Si M. L'Héritier peut vous apprendre quelque chose, instruisez-moi. Cette perte que je fais avec M. Parent me gêne d'autant plus que suivant les apparences ma pension ne sera pas payée. Le Trésor des colonies me doit les 6 derniers mois de l'année passée.

29 mai 1779.

Je viens de recevoir une lettre de M. Meunier qui veut bien faire pour moi dans l'affaire de M. Parent. Il me marque que les créanciers de Paris au nombre desquels je me suis placé, viennent de passer un nouveau contrat d'union chez M. Aubert notaire, où les créanciers de Lyon ont été mieux traités que ceux de Paris, de sorte que Girard, principal créancier de Lyon ne perdra que 25 pour cent, tandis que nous perdront 50 pour cent. C'est un sacrifice que nous avons dû à la famille Parent qui a tout cédé de son côté. On ne doute pas que les immeubles de la Roger ne soient le bien de Parent, mais jusqu'ici on n'a eu aucune preuve juridique contre cette femme : ce qui me paraît incroyable car enfin 600,000 livres ne se donnent pas en argent et de la main à la main, entre quatre yeux, il me semble qu'on doit trouver la piste d'une somme aussi considérable.

15 juin 1779.

Je vous avoue, mon cher ami, qu'il est dur pour moi d'avoir été trompé comme je l'ai été par M. Parent à qui je n'ai laissé mes fonds que par pure amitié et sans aucun motif d'intérêt. M. Meunier m'écrit que nous aurons 50 pour cent, mais quand ? Si vous avez occasion de voir M. Meunier, faites-moi le plaisir de le prier de faire ses efforts pour hâter la sortie de cette mauvaise affaire. Je puis placer

utilement en fonds de terre ce qui me reviendra de ma créance, et j'ai besoin de toute mon affaire : car mes filles deviennent grandes.

26 juillet 1779.

Je n'ai toujours point de nouvelles de mes 24515 livres de M. Parent réduites à moitié. M. Meunier ne m'écrit pas et j'ignore quand au moins mes 50 pour cent me resteront.

4 décembre 1779.

Depuis votre dernière lettre je n'ai pas entendu parler de M. Parent et de ma créance sur lui. L'honnête M. Meunier qui a eu la bonté de se charger de ma procuration pour cette affaire, ne m'a pas plus donné de signe de vie, que vous. Si vous n'avez la bonté de chercher quelques renseignements auprès de M. L'Heritier, pour me les faire passer, je resterai aussi ignorant sur les suites de cette faillite, que si je n'y avais aucun intérêt. Je voudrais cependant bien savoir, si les créanciers de Paris auxquels je suis uni, suivent le recouvrement de leurs créances réduites avec leur consentement à 50 pour cent de perte, ou s'ils abandonnent le tout. Il me semble que lorsque des créanciers ont fait généreusement le sacrifice de la moitié de leur dû, il faudrait au moins leur payer l'autre moitié, ou leur faire connaître le terme auquel ils peuvent espérer de la recevoir. Faites-moi le plaisir, mon cher ami, de faire quelques recherches à ce sujet pour me tranquilliser. Je trouve à placer mes fonds en Bresse d'une manière solide et très avantageuse, en terres. Pour les 24 mille et tant de cent livres que me devait Monsieur Parent, j'aurais en Bresse, un magnifique domaine presque tout en bois et en prés qui me rendrait 1200 livres. Je viens d'en acheter un pour 21 mille qui me rend 1030 livres. C'est presque tout, bois et prés.⁵

25 décembre 1779.

Il y a environ un mois que j'ai écrit à M. Desrabes, ami de M. Meunier mon procureur dans l'affaire de Parent, pour prier cet ami de presser M. Meunier et de m'instruire sur mon sort dans cette mauvaise affaire : mais je n'ai point encore de réponse. Je sais que le fils Parent n'est plus commis dans les bureaux de M. Bertin, qu'il a eu 6000 livres de retraite et qu'il est remplacé par un Monsieur [d'Ysangr...] avocat. Je sais que Parent, le père a fait courir un mémoire justificatif de sa conduite qu'il lui sera certainement impossible de justifier. Je n'ai pas vu ce mémoire et ne me soucie aucunement de le voir. La seule chose que je désire savoir, c'est quand je serai payé de la moitié de la somme que j'avais prêtée, ce dont personne ne me dit un mot. Lorsque vous vous porterez bien, mon cher ami, je compte sur vous pour m'instruire à cet égard.

30 décembre 1779.

J'allais, mon cher ami, vous écrire lorsque j'ai reçu votre dernière lettre du 23 courant, dans laquelle vous me faites l'amitié de me rendre compte de ce que vous avez appris chez M. L'Héritier au sujet de l'affaire de Parent. Je suivrai votre avis et je vais écrire à M. Meunier pour le prier de suivre mon affaire en particulier.

[...] Je reviens à mes affaires. Je crains comme vous, que l'union des créanciers Parent étant annulée par le manque d'homologation, dame justice ne mange toutes les créances. Je vous prie de continuer à me tenir sur les avis, et de voir M. Meunier.

4 février 1780.

Point encore de nouvelle de ma créance sur Parent.

⁵ On retrouve cet achat dans son testament : à Marie Marguerite, sa troisième fille, son « *domaine situé à St Paul de Varax en Bresse que j'estime à 20000 livres* »

4 mars 1780.

J'ai ici les mémoires de Parent et de la Rogé. Dans celui de Parent, on voit évidemment un homme de la confiance la plus aveugle, trompé comme le plus grand sot qui ait jamais abusé de la permission de l'être. Dans celui de la Rogé, on voit une femme coupable qui abuse de l'adresse qu'elle a eue de soustraire à sa dupe tout espèce de titre contre eux. Mais pour peu qu'elle soit dans le cas d'écrire encore, elle ne pourra que fournir des preuves de son crime. Tout Lyon qui la connaît, sait qu'elle n'avait pas le sou avant ses dernières liaisons avec Parent. Elle était accablée de dettes et n'avait été à Paris que pour fuir ses créanciers et intriguer pour se tirer d'affaire.

8 octobre 1781.

M. Meunier qui veut bien être mon procureur dans l'affaire de Parent ne m'en écrit jamais un mot. Pourriez-vous vous mettre au fait du dernier prononcé du parlement sur cette affaire et m'en instruire. Les créanciers pourront-ils encore en espérer quelque chose.

23 octobre 1781.

Ce n'est que par vous seul, que je sais l'état où est l'affaire de Parent. Car je n'ai pas reçu le moindre avis de M. Meunier depuis un temps infini. Je regarde comme perdue ma créance de 24 mille livres. Avant que la justice d'abord, puis les créanciers hypothécaires soient payés, je pense bien qu'il ne restera rien pour ceux qui ont eu dans ce malheureux homme la confiance de l'amitié, et se sont contentés d'un simple billet. Il est cependant évident que c'est la coquine Roger qui lui a prêté son nom pour faire les acquisitions immenses qu'elle a faites sans avoir un sou à elle ; que c'est Parent qui a fourni les fonds qu'il doit, et que c'est la coquine qui lui a enlevé ses titres. Les informations judiciaires prises ici ont démontré ces faits.

Cette affaire de Parent m'a alarmé pour les fonds qui me restaient à Paris entre les mains de Messieurs Frin et Desrabes sous le nom de compagnie quoique j'eusse toute confiance dans ces messieurs : mais j'avais eu la plus grande dans M. Parent et je lui aurais confié toute ma fortune. Je viens de retirer ces fonds pour la sûreté desquels je n'avais qu'un simple billet. Un de mes amis qui vient d'acquérir dans ce voisinage une excellente terre pour 500 mille livres a eu besoin de cent mille livres pour achever son paiement. Je les lui ai prêtées avec subrogation et hypothèque. Ladite terre au même intérêt de 4 ½ pour cent que me payaient messieurs Frin et j'ai acquis sûreté. J'ai du moins tranquillisé ma femme.

=====